

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*

**L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE**

Dossier n° : D08-02-18/A-00279
Propriétaire(s) : Nima Hamedani
Emplacement : 1081, cour Cloverlawn
Quartier : 11 - Beacon Hill-Cyrville
Description officielle : partie du lot 633, plan enr. 831
Zonage : R2N
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire de la maison jumelée de deux étages à cette adresse souhaite construire un logement secondaire, qui sera situé au sous-sol et au-dessus du niveau du sol, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, le propriétaire demande au Comité d'accorder une dérogation mineure au Règlement de zonage en vue de permettre qu'un logement secondaire ait une surface accrue de 55 % de la surface de plancher brute totale de l'unité d'habitation (147 mètres carrés), alors que le règlement stipule qu'un logement secondaire ne peut pas occuper plus de 40 % de la surface de plancher brute totale de l'unité d'habitation principale, (y compris la surface du sous-sol) ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 106,4 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire.*